



Nous signerons l'accord, sans illusions.

La CGT a décidé de signer l'accord “Égalité professionnelle femmes-hommes”, principalement pour les mesures fortes sur les violences conjugales.

C'est un volet humainement essentiel, que nous avons soutenu du début à la fin.



Ce que nous soutenons :

- Des avancées concrètes pour les victimes de violences conjugales :
 - accompagnement psychologique, juridique et administratif,
 - absences rémunérées spécifiques,
 - télétravail facilité,
 - aide à la mobilité,
 - bouton d'alerte confidentiel.
- Des actions de prévention du harcèlement et des agissements sexistes (plateforme de signalement, formations, campagnes internes).
- L'extension du temps réduit pour grossesse sans condition d'ancienneté une amélioration réelle du quotidien.

Mais pour le reste... c'est encore loin de l'égalité réelle

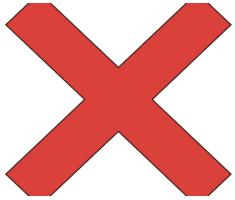


- Aucune obligation chiffrée de rattrapage salarial entre les femmes et les hommes.
- Un mentorat réservé aux cadres dirigeants, qui oublie la grande majorité des salarié·e·s.
- Une politique d'affichage autour de l'index égalité (94/100) sans plan concret pour atteindre 100.
- Un accord de 4 ans qui risque de figer la situation sans correction possible.

En clair : la direction soigne sa communication, mais refuse d'engager des moyens réels pour résorber les inégalités de salaire et de carrière.



La CGT signe donc “oui”... mais avec un stylo rouge.



Accord GEPPMM : NON, TOUT SIMPLEMENT. (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels et Mixité des Métiers)



La CGT refuse de signer l'accord GEPPMM.

Sous couvert d' "accompagnement des parcours professionnels", il s'agit surtout d'un outil de flexibilité au service de la direction :

- La mobilité, les suppressions de métiers voire les fermetures de sites deviennent la règle sans garantie de maintien dans l'emploi, ni mesures d'accompagnements plus favorables que dans l'accord existant.
- Les formations dépendent du bon vouloir du manager.
- Les reclassements internes ne sont pas obligatoires avant les projets externes.
- Et la "mixité des métiers" n'est qu'un mot sans chiffre, sans objectif, sans moyens.

La CGT préfère négocier un accord à chaud en cas de projet de transformation plutôt que cet accord à froid comprenant bien trop peu de garanties pour les salarié-e-s.

👉 La CGT ne cautionnera pas un texte qui institutionnalise la mobilité subie et désengage l'entreprise de ses responsabilités sociales.



En résumé :

ÉGALITÉ PRO : Oui, mais loin d'être suffisant.

GEPPMM : Non, car la flexibilité ne se négocie pas à sens unique.

La CGT continuera à exiger :

- des salaires justes,
- de vraies carrières pour toutes et tous,
- et une égalité réelle, pas seulement en vitrine.



Qui d'autre que la CGT pour vraiment défendre les salariés ?